

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE personnel

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/839 du 10/07/85
MINISTREPS.DGTF/DGFCB.

Portant intégration et nomination de
Monsieur ISSIMBA Henri Gilbert, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I du
des Services d'Exploitation et de Mainte-
nance (Information).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 876/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 819/84 du 23.8.1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/TF du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/924 du 20.10.1982 portant statut
particulier des cadres de l'Information ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/TF du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/TF-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret
n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 24 Novembre 1975 signé
entre la RDA et la République Populaire du Congo ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YK

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 susvisé, Monsieur ISSIMBA Henri Gilbert, né le 26 Février 1958 à Léopoldville (Zaire), titulaire du Diplôme d'Ingénieur diplômé en Electrotechnique, obtenu à l'Ecole Supérieure d'Enseignement Technique de KARL-MARX-STADT (RDA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du personnel de service d'exploitation et de Maintenance (Information) et nommé au grade d'Ingénieur de l'Information stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 10 JUILLET 1985

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte
de la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ango Edouard ICOUNGUI.-

AMLIATIONS :

JORFC.....	1
DGTF/DGICE.....	3
DGPCE/BST.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
MIPT.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2